

PRESENCE 30

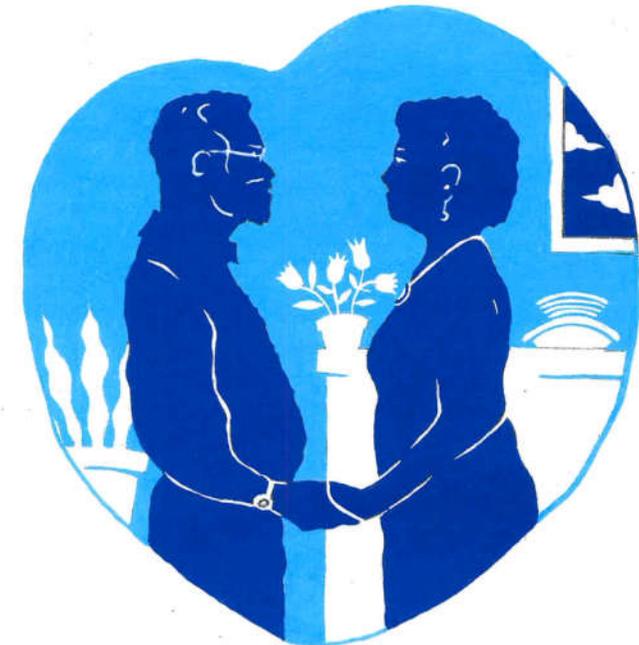


Le service Téléassistance de Présence 30 couvre l'ensemble du département du Gard autant en milieu urbain que rural.



PRESENCE 30 Facilitateur de Vie Téléassistance aux personnes

Guide de l'abonné



Pour tout renseignement : Votre contact «Téléassistance»

2147 chemin du Bachas
CS 20 003
30 032 NIMES Cedex 2
Tél. : 04 66 70 50 20

Mail : teleassistance@presence30.fr
Ou sur : www.presence30.fr



Pour tout renseignement : Votre contact «Téléassistance»

Tél. : 04 66 70 50 20

Mail : teleassistance@presence30.fr
Ou sur : www.presence30.fr



PRESENCE 30

L'EXPERIENCE DE PRESENCE 30... SANS MAUVAISE SURPRISE

Créé en 1987, le service de Téléassistance de Présence 30 vous permet de vivre chez vous en toute sécurité, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour votre tranquillité et celle de vos proches plus de 3800 abonnés nous font confiance dans le Gard !

Sans frais d'installation, ni frais de dossier, sans caution mais avec une maintenance gratuite à domicile, l'abonnement mensuel comprend :

- ➔ La prestation d'écoute de la centrale 24h/24 et 7j/7
- ➔ La location du matériel
- ➔ L'installation à domicile
- ➔ Les interventions de maintenance et de dépannage à domicile
- ➔ Le renouvellement du matériel



Aucun frais de préavis, ni de résiliation. Présence 30 est signataire de la Charte Qualité du Conseil Départemental.



PRESENCE 30

INFORMATIONS PRATIQUES

- 1.** Le transmetteur ne doit jamais être placé à côté d'une source de chaleur, il ne faut pas le couvrir ni le déplacer soi-même.
- 2.** Vous pouvez garder votre déclencheur sous la douche : votre déclencheur est étanche et nous vous recommandons de le garder sur vous jour et nuit.
- 3.** Vous pouvez être tranquille en cas de coupure de courant : votre transmetteur est équipé d'une batterie qui prend le relai en cas de coupure de courant. Faites un test lorsque le courant est rétabli.
- 4.** Un essai de déclencheur par mois = **SECURITE**
- 5.** Vous pouvez avoir quelqu'un à votre écoute 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :
Il vous suffit simplement d'appuyer sur votre déclencheur ou vous pouvez également joindre le service Téléassistance de Présence 30 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au **04.66.70.50.20.**

BON A SAVOIR

➡ Vous pouvez bénéficier d'aides financières :

Présence 30 s'appuie sur un partenariat actif avec le Conseil Départemental du Gard, dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), les Caisses de Retraite, les Mutuelles, l'Office National des Anciens Combattants et les Municipalités qui peuvent prendre en charge une partie ou la totalité du prix de l'abonnement.

➡ En cas d'absence ou d'hospitalisation, il faut nous prévenir avant votre départ et lorsque vous réintégrez votre domicile.

➡ Pour toutes modifications concernant vos coordonnées ou celles de votre réseau de solidarité, pensez à prévenir le service Téléassistance de Présence 30.

➡ Sachez qu'une fois par an, vous recevrez la liste de votre réseau de solidarité à modifier si nécessaire.

VIVRE CHEZ SOI EN TOUTE SECURITE

24 heures sur 24 / 7 jours sur 7 : facilité d'utilisation.

A l'aide d'un transmetteur et d'une télécommande reliés à la centrale d'écoute de Téléassistance, une simple pression du bouton d'appel déclenche l'alarme.

Un opérateur de Téléassistance vous identifie et dialogue avec vous sans qu'il soit nécessaire de décrocher le combiné grâce à l'interphonie et apporte une réponse adaptée à la situation. S'il le faut, il prévient votre réseau de solidarité (famille, voisins, amis) ou mobilise les services d'urgence (médecin, pompiers) et s'assure que vous êtes bien secouru.



Matériel discret et fiable

DES PROCHES POUR PRENDRE SOIN DE VOUS

Un réseau de solidarité vous entoure, constitué lors de votre souscription au service de Téléassistance, par au minimum deux proches (enfants, famille, amis, voisins, etc.), volontaires pour venir vous apporter leur aide en cas de besoin.

Lorsque vous déclenchez une alerte, la centrale d'écoute peut contacter les membres de votre réseau de solidarité selon l'ordre de priorité que vous avez choisi. Elle peut également être amenée à joindre les services d'urgence.

La centrale d'écoute reste en contact avec vous, grâce au transmetteur, jusqu'à ce que vous soyez en sécurité.

Les collaborateurs de Présence 30 sont à votre écoute, pour vous informer, vous conseiller, vous rassurer du lundi au vendredi, 9h/12h, 14h/17h au 04.66.70.50.20.

Les collaborateurs interviennent chez vous lors de l'installation afin de vous conseiller le matériel le mieux adapté à votre habitation et pour vous montrer son fonctionnement.

En cas de panne, pas d'envoi du matériel à Présence 30, les collaborateurs interviennent à votre domicile et remplacent le matériel s'il ne peut être dépanné immédiatement.

Les équipes de la centrale de téléassistance, répondent à vos appels chaque jour de l'année, 24 heures sur 24.

DES OPTIONS COMPLEMENTAIRES POUR AMELIORER VOTRE SECURITE ET VOTRE VIE QUOTIDIENNE



1. Le détecteur de chute lourde :

Un capteur intégré dans le bracelet détecte automatiquement les chutes lourdes et envoie un appel vers la centrale d'écoute pour obtenir de l'aide. (Déclenchement volontaire possible en cas de malaise, agression, etc).



2. La montre alarme, l'heure et la sécurité :

Un bouton d'appel d'urgence permet l'envoi d'un appel vers la centrale d'écoute. Cette montre équipée d'un bracelet en cuir noir remplace le déclencheur classique. Elle peut se porter sous la douche (possibilité de port en pendentif du cadran par un système adapté).



3. La boîte à clés, bien pratique :

La boîte à clés sécurisée vous permet de protéger vos clés, de les partager en toute sécurité et facilitent les interventions des professionnels à votre domicile.



4. La Box Prévention Domotique :

Elle intègre des objets connectés à la Téléassistance.
- Plus de convivialité : un cadre photo numérique vous permet de recevoir en temps réel des photos déposées par ses proches depuis une application mobile gratuite dédiée.

- Plus de prévention : un système autonome de détection de présence permet un éclairage automatique nocturne limitant le risque de chutes.



5. Le détecteur avertisseur autonome de fumée :

Vous alerte en cas de présence de fumée dans votre habitation. L'alarme incendie est simultanément envoyée à la centrale d'écoute par votre transmetteur. Sécurité assurée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, même en votre absence.